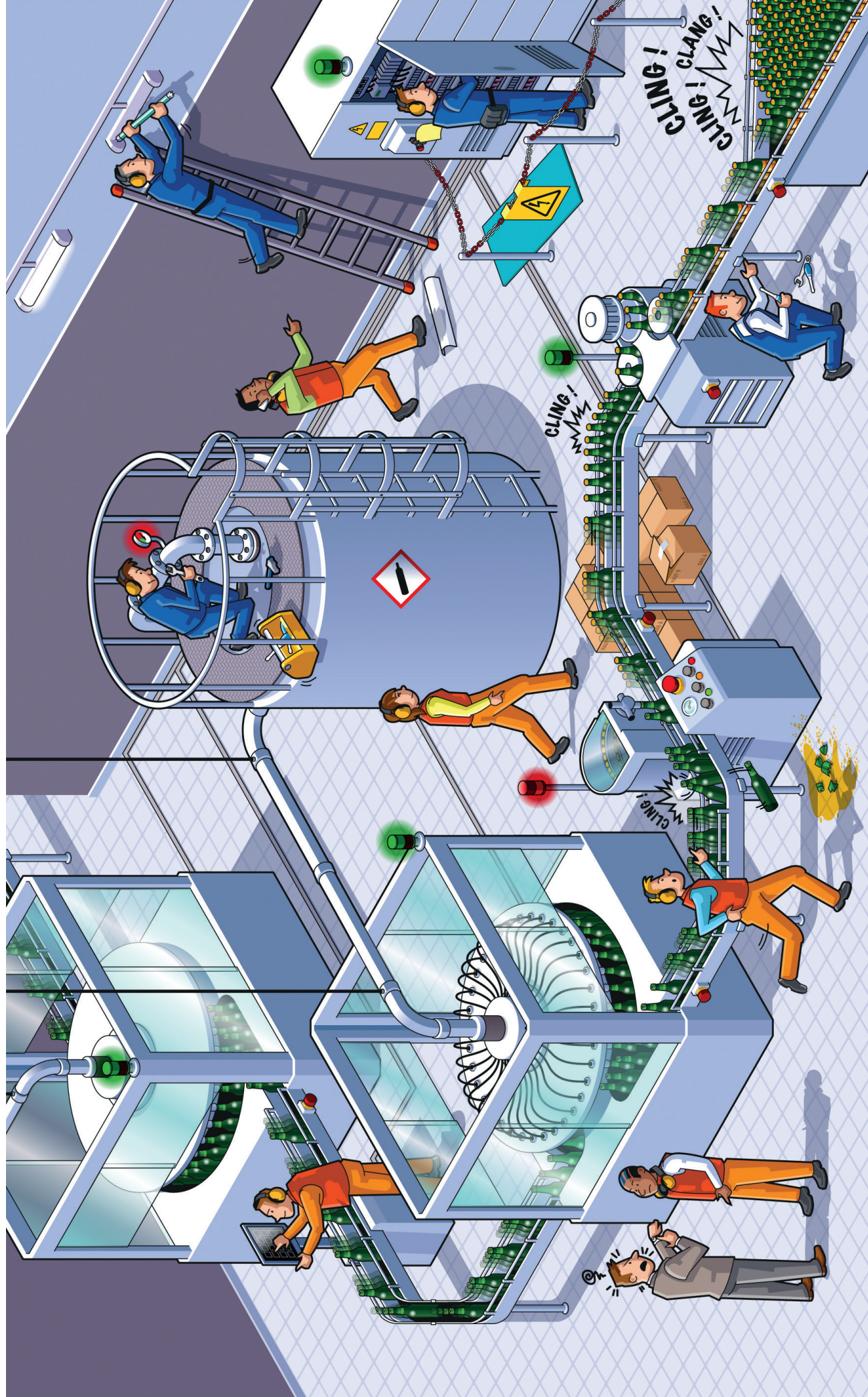
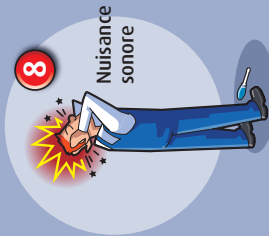
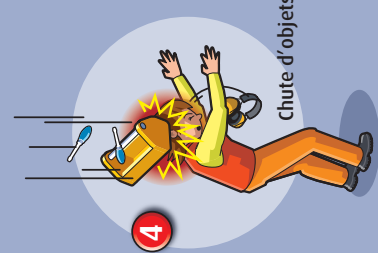
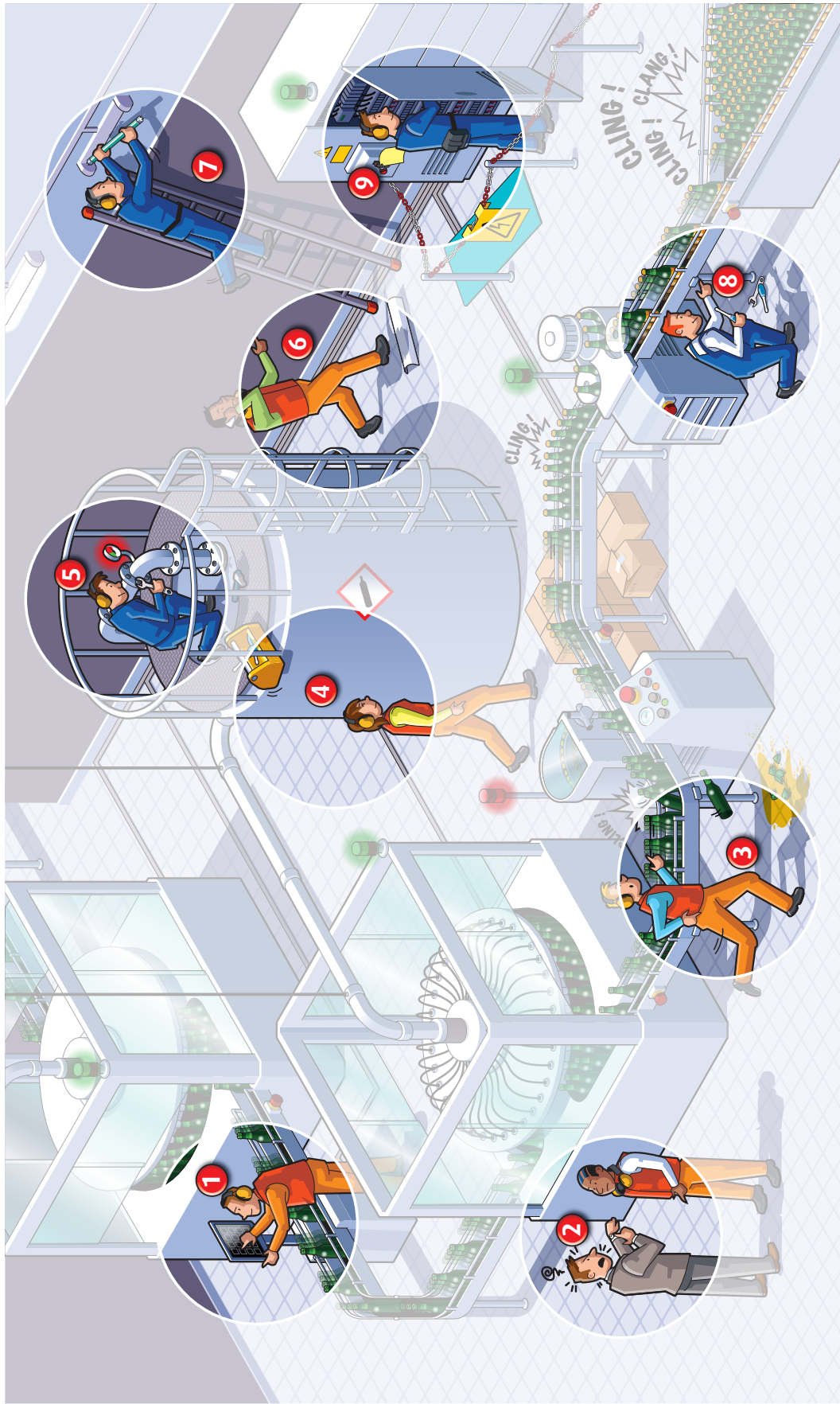


LIGNE DE PRODUCTION AUTOMATISÉE

Nom :

Prénom :





N° de risque	Risque	Mesures pour éliminer le danger ou réduire l'exposition	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Happement (l'opérateur se prend la veste dans des pièces en mouvement et est entraîné)	Aménager le poste de travail et organiser les tâches de façon à éviter que l'opérateur ne se trouve à proximité de pièces et d'organes en mouvement.	Capoter les parties des machines où il y a des pièces ou organes en mouvement.	Porter des vêtements non flottants. Porter les équipements de protection individuelle (EPI) afin de limiter les dommages en cas d'accident (gants, chaussures de sécurité...).	Éviter les vêtements flottants et les accessoires ou bijoux qui peuvent être accrochés par les pièces en mouvement (gourmette, chaînette...).
2	Pression temporelle due à la production et à la hiérarchie du service maintenance	Organiser et planifier le travail afin d'éviter les délais trop tendus (voire intenable).	Mettre en place des moments d'échange et de régulation au sein des équipes (démarche de prévention collective du stress).	Adapter le travail aux capacités et aux ressources de chaque individu.	Soutenir et accompagner les salariés en difficulté par rapport aux objectifs de production. Prendre en charge les salariés en souffrance.
3	Chute de plain-pied (glissade ou trebuchement...)	Séparer les zones de circulation, les zones de travail et de stockage. Maintenir le sol en bon état et bien rangé (ne pas laisser trainer de pièces et d'outils, réparer les irrégularités du sol, nettoyer les flaques de liquide répandu sur le sol...).	Bien ranger les pièces détachées dans des conteneurs adaptés. Mettre des bacs de rétention sous les équipements où il y a un risque d'épandage de liquides sur le sol.	Porter des chaussures de sécurité avec semelles anti-dérapantes.	Respecter les consignes.
4	Chute d'objets	Éviter les travaux de personnes sur plusieurs niveaux superposés. Bien ranger les pièces et les outils dans des conteneurs adaptés.	Mettre en place des protections afin d'éviter que les objets ne tombent jusqu'aux niveaux inférieurs (plinthes sur échafaudages, filets ou grillages...). Baliser la zone exposée aux chutes d'objets avec des barrières rigides et stables.	Porter les EPI (casque...) si on travaille en contrebas d'une zone où il y a de l'activité.	Respecter les consignes.
5	Projection de liquide sous pression	Privilégier les appareils fonctionnant avec des énergies plus sûres (basse pression et réducteur...).	Prévoir des systèmes de limitation de la pression. Prévoir des systèmes d'échappement en cas de surpression positionnés à des endroits sans présence d'opérateur.	Porter les EPI afin de limiter les dommages (casque, chaussures de sécurité, gants, vêtements résistants...).	Bien lire la notice du constructeur avant d'intervenir sur des systèmes sous pression. Vérifier la présence de pression, même si l'installation est hors tension.
7	Chute de hauteur	Privilégier les travaux au sol (certains travaux de préparation peuvent se faire en déposant les équipements au sol).	Utiliser des plates-formes de travail sécurisées pour toute intervention en hauteur (échafaudage roulant, nacelle...).	Installer des protections pour éviter les chutes au niveau des accès en hauteur (barrières...). Utiliser un harnais avec point d'ancrage si on ne peut réaliser le travail avec une installation sécurisée (plate-forme...).	Les échelles et escabeaux ne doivent en aucun cas être utilisés pour effectuer des travaux ; ils ne peuvent qu'être un moyen d'accès à une zone sécurisée.
8	Nuisances sonores (bruit)	Utiliser des équipements et machines peu bruyants. Aménager les locaux de façon à éviter la propagation des ondes sonores (matériaux absorbants...). Limiter le temps d'exposition du personnel au bruit.	Réduire le bruit à la source par capotage des machines et équipements. Mettre en place des écrans anti-bruit.	Porter les EPI (casque anti-bruit, bouchons d'oreilles...).	Sensibiliser le personnel aux risques liés aux émissions sonores. Assurer une surveillance médicale régulière des salariés. Réaliser une cartographie du bruit dans l'entreprise.
9	Contact avec pièce sous tension (choc électrique)	Travailler hors tension dès que cela est possible. Consigner les installations en respectant strictement les protocoles de consignation.	Munir les installations de disjoncteurs différentiels, de systèmes de sécurité positive avec gestion des énergies résiduelles, de boutons d'arrêt d'urgence accessibles et déverrouillables par une clé.	Porter les EPI en cas d'intervention sur des équipements sous tension (tapis, outils, gants isolants...).	Former le personnel au risque électrique et délivrer les habilitations correspondantes aux opérations à effectuer.